



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Protection : Alpes-Maritimes

Question écrite n° 57489

Texte de la question

Mme Martine Daugreilh attire l'attention de M le ministre de la défense sur un drame concernant un massacre d'animaux pres de Luceram dans un élevage des Alpes-Maritimes. En effet, on a decouvert le 23 avril 1992 un veritable carnage : une vingtaine de chiens ont ete massacres par des balles de 22 long-rifle tirees a bout portant et ceux des animaux qui n'ont pas ete abattus sont morts dans d'atroces souffrances apres avoir ete empoisonnes. Il semble par consequent necessaire que tous les moyens soient mis a la disposition de la gendarmerie de l'Escarene pour rechercher les coupables de ce revoltant massacre. Elle lui demande donc s'il compte prendre des mesures allant dans ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - A la suite de la decouverte du massacre de chiens a Luceram (Alpes-Maritimes) le 23 avril 1992, les moyens necessaires en personnels et en materiels specialises en police judiciaire ont ete mis en oeuvre par la gendarmarie nationale en complement de ceux de la brigade territoriale de l'Escarene. Les investigations entreprises avec celerite se poursuivent sans desespérer avec le concours des autres unites de la compagnie de Nice, egalement sensibilisees a la necessite de resoudre cette affaire dans les meilleurs delais.

Données clés

Auteur : [Mme Daugreilh Martine](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57489

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 1992, page 2085